

Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Bureau de la sécurité nautique
Transports Canada

Déroulement de la rencontre

1

- Introduction

2

- RRVUB

3

- Catégories de restrictions

4

- Rôles et responsabilités

5

- Renseignements
Demande de restrictions

6

- Application de la réglementation

7

- Personnes ressources

8

- Questions

1. Introduction

Le Bureau de la sécurité nautique (BSN) administre le **Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)**

En collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
– **Autorité provinciale désignée** (décret 1988)

Ce règlement s'adresse à toutes les embarcations :
Plaisance et commerciale

2. Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Permet de solutionner des problèmes :

- Sécurité
- Environnement (depuis juillet 2007)
- Intérêt du public

Permet de mettre fin à une **situation conflictuelle** impliquant les différents usagers d'un **plan d'eau**

La demande de restrictions **doit** provenir d'une **administration locale** (municipalité, ville, paroisse, canton, MRC, etc.)

ATTENTION : La demande de restrictions est la dernière option à considérer – Des solutions alternatives doivent avoir été explorées et éprouvées auparavant

3. Catégories de restrictions

Les restrictions peuvent être appliquées :

- En tout temps
- Durant certaine partie de la journée, de la semaine
- Durant certains mois, certaines saisons
- Sur tout le plan d'eau ou certaine partie de celui-ci

Annexe 1



Interdiction à toutes les embarcations

Annexe 2



Interdiction aux embarcations motorisées (propulsion mécanique et électrique)

Annexe 3



Interdiction aux embarcations à propulsion mécanique

Annexe 4



Limite de puissance (Parc public – accès contrôlé)

Annexes 5-6



Limite de vitesse (5, 10, 25, 40, 55, 60, 70 km/h)

Annexe 7



Interdiction aux activités de remorquage, surf sur le sillage

Annexe 8



Interdiction aux activités ou événements sportifs, récréatifs ou publics

****embarcations ciblées****

**** zone protection riveraine ****

4. Rôles et responsabilités - BSN

BSN - Régional

Répondre aux demandes d'information

Encadrer les requérants tout au long du processus

Recevoir et évaluer les dossiers de demandes de restrictions

Recommander ou non les demandes de restrictions au BSN-Ottawa

Administration centrale

Processus réglementaire canadien

Les **dossiers** de demandes de restrictions seront **examinés selon** :

- Lois et règlements
- Directive du Cabinet sur la gestion de la réglementation
- Guide des administrations locales

4. Rôles et responsabilités – Administration locale

Préparer et déposer la demande de restrictions

- BSN – Régional (avant - 15 août chaque année)
- Demandes déposées à Ottawa (avant le 15 septembre chaque année)

Procéder aux consultations

- Description du problème
- Solutions alternatives (réglementaires ou non)

Préparer le résumé de l'analyse coûts-avantages

- Qui va gagner, qui va perdre

Mise à l'essai des solutions alternatives retenues

- Analyser les solutions alternatives

S'engager

- Plan de sécurité
- Plan de balisage

Faire appliquer la réglementation (RRVUB)

- Entente (agence d'application réglementaire ou nomination)

5. Renseignements à inclure dans sa demande de restrictions



a) Description et utilisation du plan d'eau

Longueur / largeur / profondeur / particularités

Genre d'activités

Points d'accès

Population (aux différentes saisons, riverains, utilisateurs)

Type et nombre de bateaux

Nombre de quais

Nombre de plates-formes de baignade

Autres activités nautiques

b) Carte indiquant l'endroit où se situera la restriction

Positions exactes en
latitude et longitude

« degré, minutes, secondes »

Systeme de
référence: *Répertoire
toponymique du
Québec*

www.toponymie.gouv.qc.ca

c) Consultation

- Mécanisme essentiel à la **résolution de conflit**
- **Première étape** (la plus importante) du processus de demande de restrictions
- Elle permet de :

Exprimer son point de vue et ses préoccupations

Définir le problème

Définir les causes du problème

Participer à la recherche de solutions optimales et bénéfiques pour toutes les parties impliquées

Apporter des solutions de rechange à la demande de restrictions (réglementaires ou non)

Avant la consultation

Élaborer le **plan de consultation** et le calendrier

Buts et objectifs

Identifier les différents **intervenants** à consulter

Ceux qui sont touchés ou qui risquent de l'être

La diversité de ceux-ci est essentielle

Premières Nations

Informez le BSN dès le début du processus afin de savoir rapidement si des groupes devront être consultés

Identifier les **méthodes pour informer** les intervenants de la tenue de la consultation

Radio

Journaux

Web

Affichage

Informez **SUFFISAMMENT À L'AVANCE** les intervenants touchés

Plan des consultations

Fonctionnement des consultations

Questions à l'étude lors des consultations

Calendrier des consultations

d) Description du problème

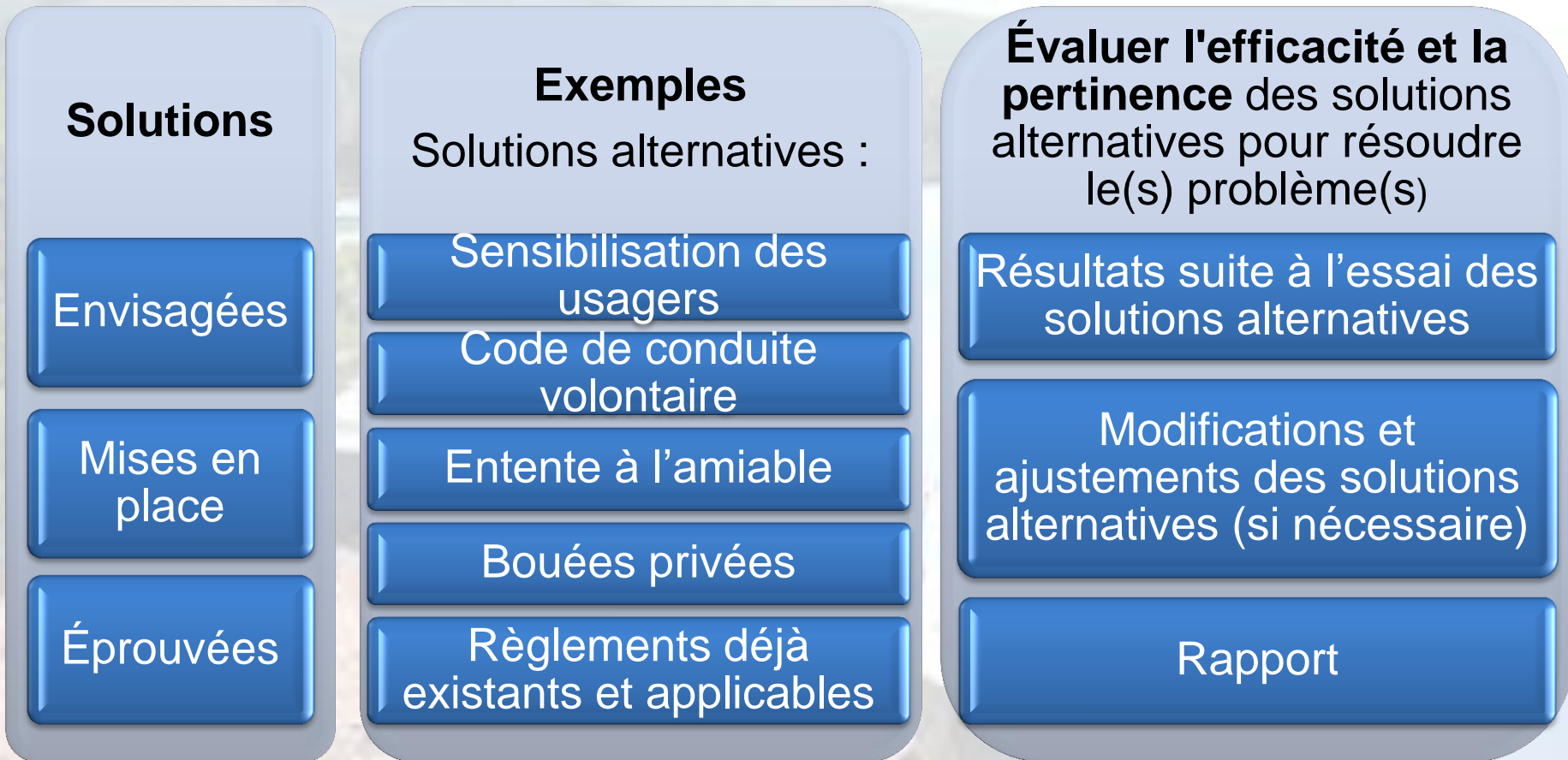
Démontrer qu'il y a un **réel problème** (pas en prévision d'un problème)

Expliquer en détail la **nature du problème** et la façon dont celui-ci **évoluera** si aucune action n'est entreprise

Démontrer que l'**intervention** du gouvernement est **justifiée** (pas la première solution envisagée)

Se référer à des **experts reconnus** pour appuyer la relation de cause à effet (**environnement**)

e) Solutions alternatives (réglementaires ou non)



ATTENTION : Informer rapidement les parties touchées sur le résultat des consultations, les priorités prises en compte et les solutions mises à l'essai

f) Résumé de l'analyse coûts-avantages

Évaluer les **coûts et les avantages** des mesures de nature réglementaire et non réglementaire

Recenser et évaluer les incidences **économiques, environnementales et sociales** possibles, positives et négatives, ainsi que les solutions de rechange

Évaluer la possibilité de **répartir les incidences** positives et négatives parmi les parties visées

g) Engagements de l'administration locale

Joindre la ou les **résolutions** appuyant la demande de restrictions

- Datée(s) après les consultations

S'engager à **afficher** et à **faire appliquer** la restriction demandée

- Fournir une **lettre d'engagement** de la municipalité à afficher les restrictions demandées
- Fournir une **lettre d'engagement** d'un organisme d'application réglementaire précisant leur capacité à faire respecter la restriction

Planifier la mise en place de l'affichage

- Fournir un **plan de balisage** (disposition et nombre)

Préciser le **plan de sécurité** qui sera mis en place pour les résidents et visiteurs

- Fournir un **plan de communication** (celui-ci servira à faire connaître la restriction aux différents intervenants)

6. Application de la réglementation

Organismes d'application

Nomination

Sûreté du Québec

Police municipale

Agents d'exécution (constables spéciaux)

- **Habilités**
- **Formation**
- **Équipements (cinémomètre, embarcation)**

Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments

Règlement sur les petits bâtiments

Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance

Règlement sur les abordages

7. Personnes - ressources

Transports Canada

Centre de Transports Canada
401 – 1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C8

Isabelle Girard, RRVUB

Bureau de la sécurité
nautique

418-649-6194

isabelle.girard@tc.gc.ca

Jean Tellier, RRVUB

Bureau de la sécurité
nautique

418-648-5111

jean.tellier@tc.gc.ca

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Complexe Jules-Dallaire – Tour 1
2828, boul. Laurier, bureau 500
Québec, Québec G1V 0B9

- Me Jean-Gabriel L'Ecuyer
Bureau des affaires pénales
418-643-9059 poste 21448
jean-gabriel.lecuyer@dpcp.gouv.qc.ca

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec, Québec G1R 4J3

- Me Marie Pelletier
418-691-2022
marie.pelletier@mamot.gouv.qc.ca



Questions ??